

<http://www.ayn.fr/spip.php?article817>



AP du 29 mai 2017 - Autorisation aux agents de démoustication de pénétrer dans les propriétés publiques et privées



Publication date: vendredi 9 juin 2017

Creation date: 31 décembre 2017

Ches - Vie pratique - Droit local - Arrêtés préfectoraux -

Copyright © AYN en SAVOIE - Tous droits réservés

Dans le cadre de la lutte contre le moustique tigre, l'EIRAD [\[1\]](#) procède à la suppression systématique des lieux de reproduction.

Pour ce faire, ses agents sont autorisés à pénétrer dans les propriétés publiques et privées.

[En savoir plus sur la lutte contre le moustique tigre.](#)

[1] [Entente Interdépartementale Rhône-Alpes de Démoustication](#)